

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1360 désignant le fonctionnaire chargé de procéder à la vérification des écritures du Trésorier-Payeur au 31 décembre 1969

n° 1360

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
28 décembre 1960

Numéro JO  
n° 1 du 31/01/1961

Date du numéro  
31 janvier 1961

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Les écritures, livres, caisses et portefeuilles du Trésorier-Payeur seront vérifiés le 31 décembre 1960 par M. Goarin, Administrateur en Chef de la France d'Outre-Mer, Chef du Service des Finances.

#### Art. 2

— Le fonctionnaire, ci-dessus désigné, consignera dans un procès-verbal établi en quatre exemplaires le résultat de ses vérifications qu'il adressera au Bureau des Finances

#### Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Pour le Chef de Territoire en mission :Le Secrétaire Général,chargé de l'expédition des Affaires courantes,Y. DE DARUVAR.**